

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 105/2024

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Rue de Bambecque (en agglomération) – CCHF

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 15 avril 2024 – de M. KERCKHOVE Gautier de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre – 468 rue de la couronne de Bierne – 59380 BERGUES.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux d'abaissements de bordures rue de Bambecque ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera réduite sur une voie avec alternat et limitée à 30km/h, rue de Bambecque (en Agglomération), pour des travaux d'abaissements de bordures, à partir du 22 avril 2024 et jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : le dépassement sera interdit au droit des travaux, rue de Bambecque.

ARTICLE 3 : La Communauté de Communes des Hauts de Flandre – 468 rue de la couronne de Bierne – 59380 BERGUES – chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- M. KERCKHOVE Gautier de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre – 468 rue de la couronne de Bierne – 59380 BERGUES - e-mail : gautier.kerckhove@nordnet.fr

Fait à HERZEELE, le 16 avril 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le 16 avril 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

